

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze

En exercice : 13

Le 17 janvier à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

PRESENTS : MME COUTEAU**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –****BOIVENT – MERCIER - SUTRE – TEILLET****EXCUSEE : MME MOUNIER****ABSENTS : MME BOUDOIRE****MM. ALLEGRE – CALVET – REMAUD****POUVOIRS : MME MOUNIER a donné pouvoir à M. SUTRE**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2014-01-02 D**OBJET : Convention ALSH entre Brie et Jauldes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants jauldois sont accueillis aux centres de loisirs de Brie à savoir « SAFABRIE » et « CENTRE ADOS » depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire explique que les deux communes souhaitent formaliser les modalités d'accès à ces structures ainsi que les principales règles de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention établie par Stéphane LALISSE, coordonateur « Enfance Jeunesse » au sein de la Communauté de Communes Braconne et Charente. Il précise que la commune dispose de 10 places pour centre de « SAFABRIE » et que la convention est conclue pour une durée de deux années.

Il précise également que s'agissant des modalités financières la commune de JAULDES s'engage à reverser à la commune de BRIE l'intégralité des subventions reçues à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur Le Maire pour signer ladite convention.

Fait à Jauldes, le 20 janvier 2014

Le Maire**Eric SAVIN**